

Numéro	DL240321-DFAJ04	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales - Décisions budgétaires	
Objet	Budget primitif 2024	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 6 avril 2024 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-quatre le six avril à 9 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Ahmed
- Madame RINKEL Marie ayant donné procuration à Madame GALLER Lisa
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Madame LELEU Bénédicte
- Monsieur KOUJIL Soufiane ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame DABYSING Davina

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	34
Date de convocation et affichage :	28 mars 2024
Date de publication délibération :	9 avril 2024
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	9 avril 2024

<small>Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20240406-DL240321DFAJ04-DE Date de réception préfecture : 09/04/2024</small>

Numéro	DL240321-DFAJ04	1/4
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

II. FINANCES

8. BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Pour la Ville d'Illkirch, les crédits sont votés par nature au niveau des chapitres budgétaires globalisés. Le budget comporte également des chapitres « opérations d'équipement » votés.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Comme ce fut déjà le cas en 2023, le budget primitif 2024 reprend par anticipation les résultats de clôture qui seront présentés dans le cadre du vote du compte administratif 2023, ainsi que les restes à réaliser 2023 reportés en 2024. Cela permet à la Ville d'utiliser les réserves dont elle dispose afin de les investir dans un budget résolument tourné vers l'avenir. Cette reprise anticipée des résultats 2023 au budget primitif 2024 conduit également à faire apparaître un « sur équilibre » en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il y a plus de recettes que de dépenses. Les articles L 1612-6 et L 1612-7 du code général des collectivités prévoient bien ce cas de figure.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessous :

Numéro	DL240321-DFAJ04	2/4
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Section de fonctionnement

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2024
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	7 240 405,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	15 190 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 854 505,00
SOUS-TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	26 299 910,00
66 CHARGES FINANCIERES	25 000,00
67 CHARGES SPECIFIQUES	10 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	25 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 359 910,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	806 401,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 500 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 306 401,00
TOTAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	29 666 311,00

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2024
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	507 900,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 570 770,00
73 IMPOTS ET TAXES (sauf le 731)	5 970 200,00
731 FISCALITE LOCALE	17 249 600,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 794 541,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	567 800,00
SOUS-TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	29 660 811,00
76 PRODUITS FINANCIERS	1 500,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00
RECETTES REELLES	29 663 311,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	3 000,00
R 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	7 255 421,74
TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	36 921 732,74

Numéro	DL240321-DFAJ04	3/4
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Section d'investissement

TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2024			
DEPENSES	BP 2024	RESTES A REALISER	TOTAL DEPENSES
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	230 000,00	84 789,49	314 789,49
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	159 450,00	18 309,45	177 759,45
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 646 280,00	375 734,45	2 022 014,45
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 847 300,00	2 061 014,45	3 908 314,45
201402 ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMANN	100 000,00	1 145 092,14	1 245 092,14
201901 HALL DES SPORTS	4 500 000,00	-	4 500 000,00
201904 ZS SCHWEITZER TRIBUNE VESTIAIRE	-	13 908,00	13 908,00
202401 ZS SCHWEITZER TRIBUNE VEGETALISEE	300 000,00	-	300 000,00
202101 STADE SCHLOSSMATT	30 000,00	-	30 000,00
202102 SKATE PARK	-	115,29	115,29
202103 HOTEL DE POLICE	-	84,79	84,79
202104 TERRAIN CRIG	50 000,00	18 661,50	68 661,50
202105 FORUM	800 000,00	-	800 000,00
202402 VIDEOPROTECTION	90 000,00	-	90 000,00
SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 753 030,00	3 717 709,56	13 470 739,56
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	-
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	342 500,00	-	342 500,00
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-
SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	342 500,00	-	342 500,00
45... OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	-	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 095 530,00	3 717 709,56	13 813 239,56
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 000,00	-	3 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	652 000,00	-	652 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	655 000,00	-	655 000,00
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 750 530,00	3 717 709,56	14 468 239,56

TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2024			
RECETTES	BP 2024	RESTES A REALISER	TOTAL RECETTES
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 751 000,00	1 750 766,57	3 501 766,57
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	1 350 000,00	1 350 000,00
SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 751 000,00	3 100 766,57	4 851 766,57
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (auf 1068)	810 000,00	-	810 000,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 200,00	-	2 200,00
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	-	-
SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	812 200,00	-	812 200,00
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	-	-	-
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 563 200,00	3 100 766,57	5 663 966,57
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	806 401,00	-	806 401,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 500 000,00	-	2 500 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	652 000,00	-	652 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 958 401,00	-	3 958 401,00
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 097 779,61	-	5 097 779,61
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 619 380,61	3 100 766,57	14 720 147,18

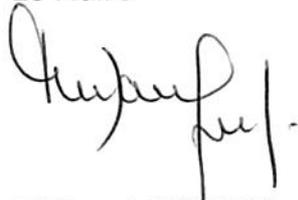
**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

Pour : 26

Contre : 1 GENDRAULT Pascale

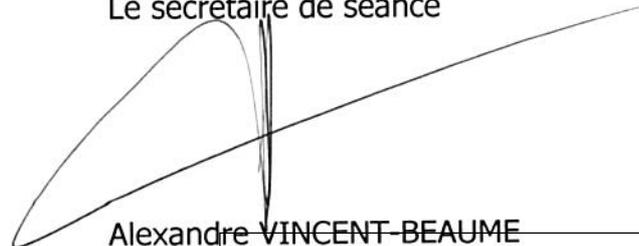
Abstentions : 7 FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte,
BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL
Béatrice, BEAUJEU Rémy

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20240406-DL240321DFAJ04-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024



NOTE DE PRÉSENTATION

DU BUDGET PRIMITIF 2024

Ville d'Illkirch-Graffenstaden

Table des matières

Cadrage réglementaire.....	1
Le budget Primitif 2024 : Cap vers les réalisations !	2
I. La reprise anticipée des résultats 2024.....	3
II. La section de fonctionnement	4
▶ Vu d'ensemble de la section de fonctionnement.....	4
▶ Les dépenses réelles de fonctionnement	6
▶ Les recettes réelles de fonctionnement	12
▶ Les dépenses et les recettes d'ordre de fonctionnement	17
III. La section d'investissement.....	18
▶ Vue d'ensemble de la section d'investissement.....	18
▶ Une politique d'investissement soutenue	19
▶ Les recettes réelles d'investissement hors équipement	19
▶ Le financement des investissements	20
▶ Les dépenses et les recettes d'ordre d'investissement.....	21
IV. La situation de la dette au 1 ^{er} janvier 2024.....	21
V. Le tableau financier du budget primitif 2024	23
VI. Présentation fonctionnelle du budget primitif 2024.....	25
ANNEXES.....	27
▶ État détaillé des propositions d'investissement 2024 :.....	28
▶ Récapitulatif des inscriptions budgétaires 2024 liées à la démarche environnementale	31
▶ Récapitulatif des inscriptions budgétaires 2024 liées à la culture et à l'animation ...	33
▶ Ratios financiers du BP 2024 (maquette budgétaire M 57)	34

Cadrage réglementaire

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (= le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. C'est le cas pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden à l'adresse suivante : http://www.illkirch.eu/votre_collectivite/finances-et-fiscalite/

Le présent document a vocation à répondre à ces différentes obligations. Il est par ailleurs rappelé que le 7 avril 2022, après avis du comptable public, le conseil municipal a adopté l'expérimentation du référentiel budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, à compter du 1^{er} janvier 2023. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 est désormais généralisé, depuis le 1^{er} janvier 2024, à l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs. La nouvelle nomenclature M57 transpose aux communes une large part des règles budgétaires et comptables applicables aux Métropoles, Régions et Départements.

Le budget Primitif 2024 : Cap vers les réalisations !

Si la Ville demeure confrontée à un contexte incertain, comme l'ensemble des collectivités, ménages et entreprises, l'esprit de responsabilité et la transformation amorcée dans ses pratiques de gestion lui permet de regarder l'avenir avec confiance en ses capacités d'adaptation.

Comme cela fut annoncé en 2023, cette gestion rigoureuse des deniers publics permet avant tout de préserver et de développer le service au public tout en gardant le cap d'une politique d'investissements ambitieuse pour le territoire, conjuguant l'impératif de la transition écologique avec l'amélioration de la qualité de la vie des Illkirchoises et Illkirchois. La déclinaison de ces objectifs se traduira par des choix politiques forts tel que la préservation du pouvoir d'achat.

Ainsi, l'année 2024 sera une année de réalisation avec la concrétisation de nombreux projets d'investissements d'envergure comme le début du chantier du nouvel hall des sports, ou encore l'aménagement du forum de l'Ill et d'une tribune végétalisée pour la FAIG. Elle sera également l'année de la poursuite des programmes pluriannuels déjà engagés comme la végétalisation des cours d'écoles et la rénovation énergétique des bâtiments. Inscrit en « reste à réaliser » 2023, l'année 2024 verra se déployer le programme ambitieux de renouvellement des sources lumineuses du parc d'éclairage public, avec à la clef, des économies d'énergie, mais également des économies financières.

La qualité de vie des Illkirchoises et Illkirchois sera également au rendez-vous des réalisations, avec de nombreux investissements dans les écoles, les infrastructures sportives ou encore pour la sécurité. Rendu possible grâce aux bons résultats financiers constatés en 2023, le maintien et l'actualisation du plan pluriannuel d'investissements, permettront de garder le cap des objectifs fixés. Cela conduira à l'inscription d'une enveloppe d'investissements inédite au Budget Primitif 2024, avec près de 9,7 M€ qui seront investis au profit de ses habitants.

Le développement des services à la population se traduira notamment par la création d'un second centre de loisirs maternel à compter de juillet 2024, avec 20 places disponibles pour les familles. Un service de restauration scolaire mutualisé pouvant accueillir 45 élèves sera également créé pour les écoles maternelles Orme et Libermann. Enfin les dotations scolaires seront revues à la hausse afin de garantir et développer les activités pédagogiques dans les écoles confrontées au contexte de hausse des prix.

Grâce à une gestion de qualité, ce développement de l'offre ne remettra pas en question la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens avec le respect de l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux et la prise en charge intégrale par la Ville en 2024 des augmentations de prix impactant les services municipaux (= aucune augmentation des tarifs municipaux à l'usager en 2024).

Le montant des subventions versées aux associations sera également préservé avec la volonté de renforcer les partenariats déjà existants.

La sécurité restera une priorité de la majorité municipale avec la poursuite du déploiement de la vidéo protection, mais également la création d'une brigade motorisée afin de lutter plus efficacement contre la délinquance routière. Par ailleurs et conformément aux

engagements pris, le renforcement des effectifs de la police municipale se poursuivra avec deux recrutements supplémentaires qui interviendront en fin d'année.

L'ensemble de ces priorités seront mises en œuvre sans recours à l'emprunt pour ne pas payer des charges financières inutiles. Seul un emprunt ciblé sur le projet de modernisation de l'éclairage public sera mobilisé car inscrit en « reste à réaliser » 2023. Il s'agit d'un emprunt de 1 350 K€ contracté auprès de la Banque des territoires à un taux bonifié par rapport aux conditions actuelles de marché (taux fixe de 2 %). Cette stratégie permettra de préserver les ratios de solvabilité de la commune dans un contexte d'augmentation des autres postes de charges.

Au global, si la progression de certains postes de dépenses sera une réalité, notamment pour des raisons exogènes (niveau d'inflation encore élevé, revalorisation du traitement des fonctionnaires, augmentation du périmètre d'intervention de la Ville), les choix de gestion effectués ainsi que la bonne tenue du niveau des recettes permettront de respecter les engagements pris tout en garantissant des marges d'action pour l'avenir.

I. La reprise anticipée des résultats 2024

L'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Il prévoit néanmoins que le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

En effet, la reprise anticipée des résultats 2023 permettra d'avoir une meilleure lisibilité de la situation financière et des équilibres budgétaires de la Ville, au regard des exécutions passées et des prévisions à venir. Elle permet également de mettre en œuvre un choix fort de la majorité municipale, qui consiste à investir les résultats passés dans une politique ambitieuse pour l'avenir du territoire.

Au vu du résultat constaté à la fin des opérations de clôture d'exercice 2023, cette reprise anticipée conduit à faire apparaître un « sur équilibre » en section de fonctionnement sur le budget principal. Il y a plus de recettes que de dépenses. Nous constatons un fait identique en section d'investissement. Cette situation provient du report des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024. Les articles L 1612-6 et L1612-17 du code général des collectivités prévoient bien ce cas de figure. Concrètement, cela se traduit par l'inscription au budget primitif 2024 d'un montant de 7 255 K€ en recettes de fonctionnement sous la ligne codifiée 002, qui correspond à l'excédent de fonctionnement 2023 (solde positif disponible de la section de fonctionnement).

Nous retrouvons également un montant de 5 098 K€, à inscrire sur la ligne budgétaire codifié 001, (solde d'exécution de la section d'investissement reporté), en recettes d'investissement

Sont également repris au Budget Primitif 2024, les restes à réaliser de la section d'investissement, avec un montant de 3 718 K€ en dépenses et un montant de 3 101 K€ en recettes. Dans ces conditions, la prévision d'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2023 se présente comme détaillée ci-dessous. Cette dernière, conformément à la réglementation en vigueur a été visée et validée par le service de gestion comptable (trésorerie).

Détermination du résultat de fonctionnement à affecter	2023
Recettes de l'exercice (a)	30 955 028,87
Dépenses de l'exercice (b)	28 190 235,94
Résultat de fonctionnement de l'exercice (c= a-b)	2 764 792,93
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (ligne 002 en recettes) (d)	4 490 628,81
<i>Restes à réaliser en dépense de fonctionnement pour mémoire (non pris en compte dans la détermination du résultat de fonctionnement à affecter)</i>	<i>0,00</i>
Résultat de fonctionnement à affecter (F=c+d)	7 255 421,74

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement	2023
Recettes de l'exercice (a)	3 835 055,13
Résultat d'investissement reporté N-1 si excédent (ligne 001 en recettes) (b)	15 487 680,90
Total des recettes d'investissement (c = a+b)	19 322 736,03
Dépenses de l'exercice (d)	14 224 956,42
Résultat de la section d'investissement reporté N-1 si déficit (ligne 001 en dépenses) (e)	0,00
Total des dépenses d'investissement (f = d+e)	14 224 956,42
Solde d'exécution de la section d'investissement N (qui sera reporté sur la ligne 001 en dépense si < 0, en recettes si > 0) - (g= c-f)	5 097 779,61
Restes à réaliser en recettes (h)	3 100 766,57
Restes à réaliser en dépenses (i)	3 717 709,56
Solde des restes à réaliser 2023 qui seront reportés sur 2024 (j= i-h)	-616 942,99
Besoin de financement de la section d'investissement 2023 (k=g+j)	0,00

Au global et après financement des restes à réaliser 2023, l'excédent global, qui constitue une réserve financière disponible, se situe à 11 736 K€. Sur ce montant, 4 229 K€ sont nécessaires au financement des investissements 2024.

II. La section de fonctionnement

► Vu d'ensemble de la section de fonctionnement

Au Budget Primitif 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent au total à 28 860 K€. Les recettes de fonctionnement, après reprise anticipée du résultat de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2023 (7 255 K€), atteignent quant à elles un

montant total de 36 919 K€. La section de fonctionnement est donc présentée en suréquilibre (plus de recettes que de dépenses).

DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2024
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	7 240 405,00
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	15 190 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 854 505,00
SOUS-TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	26 299 910,00
66 CHARGES FINANCIERES	25 000,00
67 CHARGES SPECIFIQUES	10 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	25 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	26 359 910,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	806 401,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 500 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 306 401,00
TOTAL DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	29 666 311,00

RECETTES	BUDGET PRIMITIF 2024
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	507 900,00
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 570 770,00
73 IMPOTS ET TAXES (sauf le 731)	5 970 200,00
731 FISCALITE LOCALE	17 249 600,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 794 541,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	567 800,00
SOUS-TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	29 660 811,00
76 PRODUITS FINANCIERS	1 500,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00
RECETTES REELLES	29 663 311,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	3 000,00
R 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	7 255 421,74
TOTAL RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	36 921 732,74

► *Les dépenses réelles de fonctionnement*

Les dépenses de gestion sont maîtrisées avec une évolution contenue de + 709 K€, soit + 2,8 % par rapport au budget total 2023. Elles atteignent 26 300 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui correspondent aux dépenses de gestion auxquelles sont ajoutées les charges financières et les charges exceptionnelles, s'établissent pour leur part à 26 360 K€ et affichent en baisse de 226 K€ par rapport au budget total 2023 (- 0,9 %). Cette évolution provient de la diminution importante des chapitres relatifs aux frais financiers et aux dotations aux provisions

Dans le détail, nous retrouvons :

LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011) : 7 240 K€ ; + 4,7 % ; + 323 K€

Les charges à caractère général, qui représentent 27,5 % des dépenses réelles de fonctionnement, progressent de 4,7 % par rapport au budget total 2023, soit un montant de + 323 K€. Elles atteignent un montant de 7 240 K€ contre 6 918 K€ au budget total 2023 (6 550 K€ enregistrés au CA prévisionnel 2023).

Les charges à caractère général se répartissent de la manière suivante :

L'achat de mati à 70 K€ -236 K€ faouu total 2023, soit - : 2
9,84%

Nous retrouvons sous cette appellation les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz, fioul, carburant. Celles-ci représentent 20,8 % du chapitre 011 en 2024 et 5,7 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'établissent à 1 507 K€. Après une augmentation significative entre 2022 et 2023, elles diminuent de 14 % par rapport au budget total 2023 (soit -238 K€). Elles se décomposent ainsi :

Eau et assainissement (compte 60611) : 47 K€ (stables) ;

Energie –électricité (compte 60612) : 1 350 K€ (contre 1 579 K€ au Budget 2023 et 1 539 K€ au CA 2023) ;

Combustibles (comptes 60621) : 5 K€ (stables) ;

Carburants (compte 60622) : 105 K€ (114 K€ au budget 2023 et 104 K€ au CA 2023) ;

Les autres achats de fournitures s'établissent à 663 K€ au budget primitif 2024. Ils demeurent stables par rapport au budget total 2023 (662 K€).

Les services extérieurs : 3 977 K € a u 4 334 99 K € budget total 2023, soit
13,7 %

Nous retrouvons sous cette famille les dépenses suivantes : les contrats de prestations de services, locations, charges locatives, entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, bois et forêts, matériel roulant et autres biens mobiliers, maintenance, primes d'assurances,

études et recherches, documentation, versements à des organismes de formation, frais de colloques et séminaires et autres frais divers.

Les principales inscriptions 2024 sont :

- 1 267 K€ pour le marché de la restauration scolaire (restauration scolaire et restauration de centre de loisirs). Ce montant intègre la création des nouveaux services comme la création d'une restauration scolaire mutualisé pouvant accueillir 45 élèves pour les écoles maternelles des secteurs Orme et Libermann (+ 43,5 K€), ou encore la création d'un second accueil de loisir maternelle (+ 9 K€) ;
- 240 K€ pour les prestations relatives aux animations et manifestations de la ville. Cette ligne est renforcée en 2024 (+ 66 K€) avec notamment la reconduction de la fête de l'automne qui a connu un grand succès et le déplacement du marché de Noël suite à l'aménagement du forum.
- 67 K€ dédiés aux prestations liées au développement durable (+ 28 K€, + 73% par rapport au budget total 2023). Cette hausse correspond à de nouvelles prestations (animations sensibilisation lors de la Semaine Européenne de la réduction des déchets, formations au gaspillage alimentaire, collecte de biodéchets, augmentation des frais d'accompagnement à la certification ISO) ;
- Les frais de maintenance des bâtiments, de l'informatique, et des systèmes électriques représentent 394 K€ (- 18 K€, - 4,4 % par rapport au budget total 2023).
- 253 K€ inscrits pour l'entretien des terrains (+ 102 K€). Ce montant prend en compte de nouveaux périmètres d'intervention (entretien des prairies du canal et du pôle d'innovation) ainsi qu'une enveloppe exceptionnelle pour l'entretien des jardins familiaux (40 K€) ;
- 572 K€ prévus pour les autres dépenses d'entretien (dont 388 K€ pour l'entretien des bâtiments, 32 K€ pour l'entretien de la voirie, 39 K€ pour l'entretien du parc de véhicules et 93 K€ pour l'entretien des autres biens mobiliers) ;
- 145 K€ pour le règlement des contrats d'assurance (+ 35 K€ ; + 31,40%). Cette hausse tient compte de l'ajustement du contrat de responsabilité civile (basé sur la masse salariale et les atteintes à l'environnement) et de la hausse des cotisations du contrat de la flotte automobile.
- 141 K€ pour la prise en charge des frais de location immobilière (+ 2 K€, +1,4 %), dont 43 K€ pour la location du Hall de la SIG et 70 K€ pour la location à Habitat de l'Ill de la Licorne (espace des Aînés).
- 88 K€ correspondants aux charges locatives de copropriété (+2 K€, + 2,7 %) ;
- 69 K€ pour les autres locations (+ 6 K€, + 10%). Il s'agit des locations nécessaires aux animations (toilettes, nacelles, sonorisation), au service transport (fontaines de nettoyage, bennes), ainsi que les locations de véhicules (voitures, véhicules espaces verts).
- 96 K€ fléchés pour la formation des agents (+ 13 K€, + 15%).

Autres services extérieurs : 979 K € a u ~~48898~~ 48998 K€0 Budget total 2023, soit + 9,04%

Les autres services extérieurs retracent principalement les dépenses suivantes :

- Les frais de nettoyage des locaux pour un montant de 238 K€ en hausse de 2,5 % soit 6 K€ par rapport au budget total 2023 en raison de la revalorisation des tarifs et de l'ajout de prestations ;
- Les frais de télécommunication pour un montant de 96 K€, en légère hausse de 2,9 % par rapport au budget total 2023 ;
- Les dépenses de catalogues et imprimés pour un montant de 90 K€, constituées principalement des frais d'impression de l'Infograff (82 K€, en baisse de 3,48% soit - 3 K€ par rapport au budget total 2023) ;
- Les frais de gardiennage pour un montant de 88 K€, en hausse de 5,23% soit 4 K€ par rapport au budget total 2023 ;
- Les frais de transport collectifs pour les écoles (36 K€), les animations périscolaires (17 K€), le centre de loisir (9 K€), le centre socio-culturel (9 K€) et les activités sportives (3 K€) représentant un montant total de 75 K€, montant en hausse de 10% du fait de l'augmentation des sorties culturelles et des séjours ;
- D'autres dépenses telles que l'achat de spectacles pour les animations (60 K€), les frais d'actes et de contentieux (35 K€), les remboursements des frais de déplacement et missions (30 K€), les frais d'affranchissements (26 K€), les cotisations (21 K€), les frais d'annonces et insertions (21 K€) ou les frais d'honoraires et de conseils (21 K€).

Impôts, taxes et versements assimilés : 113 K € a u ~~48123~~ 48123 K€0 Budget total 2023)

Sous ce poste, nous retrouvons les taxes foncières (94 K€ après revalorisation forfaitaire des bases par rapport au réalisé 2023 de 3,9%), les taxes sur logements vacants (1 K€), les taxes et impôts sur les véhicules (2 K€) et les autres impôts tels que les SACEM ou SPRE (16 K€).

LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)¹: 15 190 K€ ; + 5 % ; + 720 K€

La proposition budgétaire concernant les charges de personnel s'élève à 15 190 K€ au BP 2024, soit une évolution de + 5,47 % par rapport au CA 2023 (+788 K€) et + 4,98 % par rapport au Budget 2023 (+ 720 K€).

Elle tient compte notamment des mesures gouvernementales suivantes :

¹ Un descriptif complet de l'évolution de ce chapitre est inséré dans le rapport d'orientation budgétaire pour 2024, conformément à la réglementation en vigueur.

- 5 points d'indice supplémentaires octroyés au 1^{er} janvier à tous les agents, ce qui représentent un coût supplémentaire de 120 K€ ;
- l'impact des mesures de 2023 en année pleine (232 K€ : augmentation du point d'indice de + 1,5 %, l'attribution de points d'indice majorés différenciés pour les agents rémunérés sur les premiers niveaux des grille, l'augmentation du SMIC) ;
- une augmentation de la contribution patronale CNRACL de 1 % au 1^{er} janvier 2024 (le taux passant de 30,65 % à 31,65 %), ce qui représente un coût de 50 K€ qui sera normalement compensé par une baisse équivalente de cotisation URSSAF
- l'évolution du taux de cotisation assurance vieillesse pour le régime général IRCANTEC
- la reconduction de la GIPA
- la revalorisation de 10% de la monétisation des jours épargnés sur les CET
- les nouvelles modalités et la hausse du plafond du forfait mobilités durables
- l'augmentation du SMIC (1,13 % au 1^{er} janvier).

Cette proposition se base par ailleurs sur un GVT indiciaire estimé à 1,4 % et prend en compte les mesures à l'initiative de la collectivité, et, notamment, une nouvelle hausse de 22 % de la part prise en charge des cotisations mutuelle santé (+27 K€), la poursuite de la déprécarisation des animateurs vacataires et, enfin, l'augmentation du nombre d'agents en situation de reclassement. Enfin, elle intègre le coût en année pleine de créations de postes (3 agents d'entretien des écoles à mi-temps et 1 Atsem au sein de la nouvelle école Adélaïde Hautval en septembre 2023), de dégels de postes ou de postes restés vacants une grande partie de l'année en 2023 (responsable de la démocratie active, responsable des affaires juridiques notamment).

Il est à noter qu'un montant de 508 K€ est inscrit en recettes de fonctionnement, au titre des remboursements sur rémunérations. Ainsi, les charges de personnel nettes, déduction faite des remboursements sur rémunérations, sont donc de 14 682 K€.

LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65) : 3 854 K€ ; -7,2 % ; - 298 K€

Les autres charges de gestion courante représentent 14,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont inscrites pour un montant de 3 854 K€ au BP 2024 (4 153 K€ au budget 2023). Elles sont orientées à la baisse avec une évolution de - 298 K€, soit -7,2 %.

Cette évolution provient essentiellement des subventions de fonctionnement versées (près de 90 % du chapitre), dont le montant global inscrit au BP 2024 s'élève à 3 441 K€ contre 3 752 K€ en 2023. Si les subventions aux associations proprement dites sont stables ou en progression, le prix payé par la ville dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion des structures d'accueil de la petite enfance est en forte baisse (- 337 K€). Pour mémoire, un changement est intervenu en 2023 dans les modalités de versement des aides de la Caisse d'Allocations Familiales aux structures de la petite enfance, elles sont désormais

directement versées aux structures. Aussi, le délégataire a intégré ces aides dans sa proposition de prix ce qui conduit mécaniquement à une baisse du coût pris en charge par la Ville. L'année 2024 sera la première année pleine avec le nouveau délégataire ce qui explique une nouvelle baisse liée à cette mécanique. Par ailleurs, il était prévu au contrat de DSP que l'année 2024 soit « ferme » et non soumise à actualisation de prix.

Dans le détail, nous retrouvons au BP 2024 les montants suivants :

- Subvention pour la société publique locale L'Illiade : 1 900 K€ (+ 1,6 %, + 30 K€).
- Subventions aux structures petite enfance (dont DSP) : 852 K€ (- 40 %, - 337 K€) ;
- Subvention au Centre communal d'action sociale : 245 K€ (- 5,6 %, - 14 K€) ;
- Subventions sportives : 225 K€ (+ 1,3 %, + 3 K€) ;
- Subvention au Groupement d'actions sociales / CNAS : 70 K€ (montant identique) ;
- Subvention à l'amicale du personnel : 57 K€ (montant identique) ;
- Subventions pour la jeunesse : 42 K€ (+ 2,3 %, + 1 K€) ;
- Subventions aux école, périscolaires et actions éducatives : 15 K€ (+ 33 %, + 4 K€)
- Subventions pour le développement social urbain : 14 K€ (+ 9,4 %, + 1 K€) ;
- Subventions culturelles : 8 K€ (+ 32 %, + 2 K€)
- Subventions à diverses associations : 11 K€ (+ 58 %, + 4 K€)

Les dépenses relatives aux indemnités des élus ainsi qu'à leurs frais de mission et de formations sont également enregistrées sous ce chapitre budgétaire. Au total, elles s'établissent à 327 K€ au BP 2024 (321 K€ au budget 2023 et 317 K€ au CA 2023).

Les autres dépenses composant ce chapitre restent globalement stables. Elles sont inscrites pour un montant de 87 K€ (55 K€ pour les droits d'utilisation- informatique en nuage, provision de 10 K€ pour les intérêts moratoires et pénalités sur marchés, 5 K€ au titre des créances admises en non-valeur, et 16 K€ pour d'autres charges diverses).

ATTENUATION DE PRODUIT (CHAPITRE 014) : 15 K€ ; - 70 % ; - 35 K€

Ce chapitre comptabilise le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 15 K€ (contre 50 K€ inscrits au BP 2023 et 11 K€ comptabilisés finalement en 2023).

LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66) : 25 K€ ; - 95,5 % ; - 528 K€

Les charges financières sont orientées à la baisse grâce au désendettement de la Ville. Elles s'élèvent à 25 K€, en diminution de 345 K€ par rapport au CA 2023 (-528 K€ par rapport au budget 2023).

LES CHARGES SPECIFIQUES (CHAPITRE 67) : 10 K€ ; - 33,3 K€, - 5 K€

Les charges spécifiques, anciennement charges exceptionnelles sont devenues marginales depuis le changement de nomenclature comptable (passage de la M14 à la M57).

Comme en 2023, elles s'élèvent à 10 K€ et retracent seulement la provision pour titres annulés sur exercices antérieurs.

LES DOTATIONS AUX PROVISIONS (CHAPITRE 68) : 25 K€ ; - 403 K€,

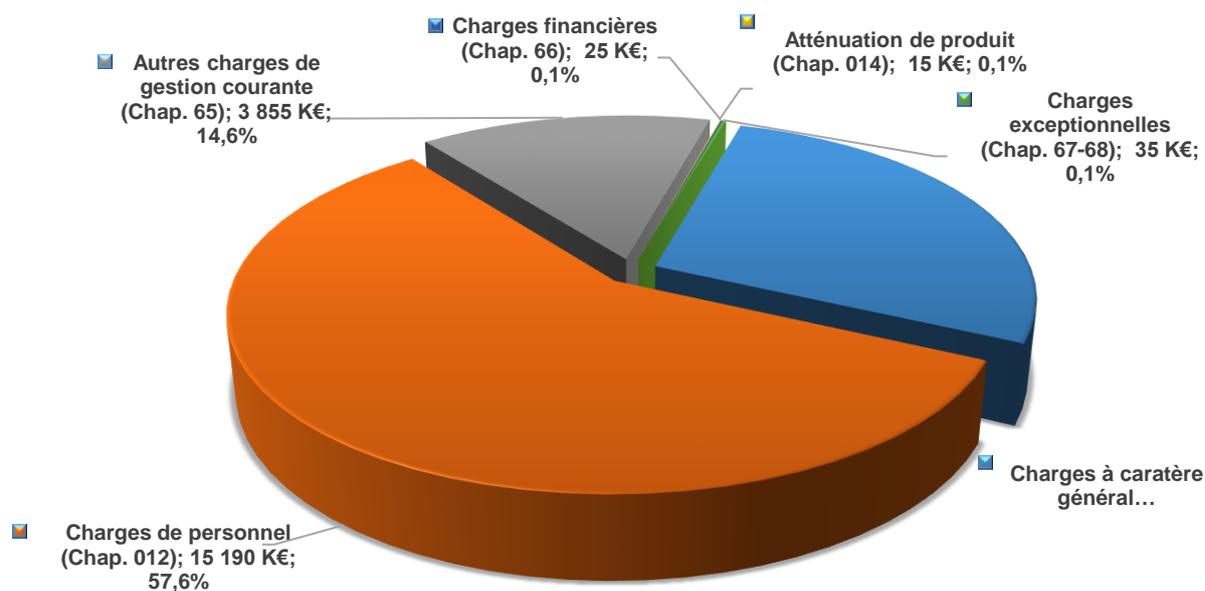
Les provisions sont des opérations destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente. La réalisation du risque ou de la charge est rendue probable par un événement survenu ou en cours, et l'échéance de la sortie de ressources ou le montant sont évaluables avec une approximation suffisante. Ainsi, la provision permet d'anticiper de futures charges pour la Ville et de respecter les principes de prudence et de sincérité des comptes.

Après la mise en place d'un régime de provision à la Ville en 2023, la prévision 2024 s'établit à 25 K€. Elle permettra d'assurer les opérations de constatations et reprises courantes sur les trois types de risques identifiés (risques relatifs aux comptes épargnes temps, risques attendants aux litiges et contentieux, risques liés aux créances douteuses).

Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire- BP 2024

Dépenses de fonctionnement (K€)	Budget	CA PREV	BP	BP 2024 / BP 2023	BP 2024- Budget 2023	Structure BP 2024
	2023	2023	2024			
▶ Charges à caractère général (Chap.011)	6 918	6 550	7 240	4,7%	323	27,5%
▶ Charges de personnel (Chap. 012)	14 470	14 402	15 190	5,0%	720	57,7%
▶ Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	4 153	3 864	3 855	-7,2%	-298	14,6%
▶ Atténuation de produit (Chap. 014)	50	11	15	-70,0%	-35	0,1%
▶ Charges financières (Chap. 66)	553	370	25	-95,5%	-528	0,1%
▶ Charges exceptionnelles (Chap. 67)	15	10	10	-33,3%	-5	0,0%
▶ Dotations aux provisions (Chap. 68)	428	428	25		428	0,1%
Dépenses de gestion	25 590	24 826	26 300	2,8%	709	99,9%
Dépenses réelles de fonctionnement	26 159	25 206	26 335	0,7%	176	100,0%

Distribution des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire - BP 2024



► *Les recettes réelles de fonctionnement*

Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 29 663 K€. Il progresse de + 4,68 %, soit + 1 327 K€ par rapport au budget total 2023.

De leur côté, les recettes de gestion progressent également avec une évolution de + 4,72 % par rapport au budget total 2023, soit + 1 337 K€.

L'évolution détaillée des chapitres est la suivante :

LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE (CHAPITRE 70) : 1 571 K€ ; + 34,5 % ; + 403 K€ ;

Ce chapitre progresse de 403 K€ (+ 34,5 %) par rapport au budget total 2023 pour atteindre 1 571 K€ au BP 2024. Derrière cette hausse apparente, réside essentiellement un effort de fiabilisation des prévisions en recettes. En effet, le montant proposé au BP 2024 demeure prudent et reste inférieur au montant constaté au CA 2023 (- 46 K€). Le chapitre représente 5,3 % des recettes réelles de fonctionnement.

Nous retrouvons notamment :

- Les redevances périscolaires maternelle pour un montant de 80 K€ (+ 10 K€ ; + 21,3 % par rapport au budget total 2023 du fait d'une hausse de fréquentation constatée en 2023 ; 89 K€ au CA provisoire 2023) ;
- Les redevances périscolaires élémentaire : 130 K€, montant en hausse de 15 K€ (+ 13 %) par rapport au budget total 2023, également du fait d'une hausse de fréquentation constatée en 2023 (141 K€ au CA provisoire 2023) ;

- Centre de loisir sans hébergement : 280 K€, montant en hausse de 80 K€ (+ 40 % par rapport au budget total 2023 ; 265 K€ au CA 2023). Le centre de loisir accueillera 20 places supplémentaires à compter de juillet 2024 ;
- Recettes de la restauration scolaire : 560 K€ (+ 80 K€ ; + 17 % par rapport au budget total 2023). La prévision prend en compte les créations de nouveaux services pour les écoles Orme et Libermann.
- Recettes du centre socio-culturel : 21 K€ (stables);
- Produits sport et vacances : 14 K€ (stables) ;
- Redevances d’occupation du domaine : 250 K€ dont 170 K€ pour site de la gravière et le parc solaire lacustre, 46 K€ pour l’utilisation de la cuisine centrale.
- Les récupérations de charges liées à l’occupation du parc privé de la Ville pour un montant de 145 K€, imputé précédemment sur la nature 75 (Autres produits de la gestion courante).
- Le produit issu des publicités publiées dans l’Infograff pour un montant de 30 K€ (constant par rapport au budget total 2023) ;
- Les produits des concessions de cimetière pour un montant de 20 K€ (6 K€ au budget 2023 pour un CA provisoire de 25 K€) ;
- Les loyers de garages et parking ainsi que les produits de fermages en vigueur pour un montant total de 24 K€ (+ 7 K€) ;
- La vente d’électricité pour un montant de 16 K€ (+1 K€) ;

LES IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 731 ET 73) : 23 220 K€ ; + 3 % ; + 680 K€ ;

Ces deux chapitres² représentent 78,3 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils évoluent de 680 K€, soit + 3 % de budget à budget. Le constat est tout autre si nous comparons au réalisé 2023. En outre, le produit fiscal attendu en 2024 connaît une baisse par rapport à celui enregistré en 2023 Cette évolution est en trompe l’œil. En effet, l’évolution par rapport au CA 2023 (- 362 K€). Dans le détail, nous retrouvons :

■ Recettes réelles de fonctionnement (K€)	Budget	CA PREV	BP	BP 2024 / Budget 2023	BP 2024- Budget 2023
	2023	2023	2024		
► Produit fiscal (Chapitres 73 et 731)	22 540	23 582	23 220	3,0%	680
- Produit fiscalité directe locale (Impôts directs locaux)	15 000	15 389	15 520	3,5%	520
- Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	1 000	1 023	800	-20,0%	-200
- Taxe sur la consommation finale d’électricité	500	755	530	6,0%	30
- Droits de place et taxe locale sur la publicité	184	204	205	11,7%	22
- Attribution de compensation	5 272	5 272	5 272	0,0%	0
- Dotation de solidarité communautaire	411	411	408	-0,7%	-3
- Reversement FPIC		319	287		
- Autre produit fiscal (dont reversement FPIC)	173	208	197	14,2%	25

² La nomenclature M 57 distingue un chapitre 731 retraçant les recettes issues de la fiscalité directe locale, et un chapitre 73 retraçant les autres recettes fiscales. Dans un souci de comparaison entre exercice, il est proposé dans un premier temps d’analyser les évolutions sur l’ensemble du chapitre 73 comme il apparaissait en M14.

Comme nous pouvons le constater, la hausse du produit de ces chapitres est issue essentiellement de la fiscalité directe locale qui progresserait de 520 K€ de Budget à Budget pour atteindre 15 520 K€ (- 362 K€ par rapport au CA 2023). Depuis 2018, le coefficient de revalorisation des bases fiscales est désormais égal au taux de variation entre novembre de N-2 et novembre de N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Ce dernier a connu un taux de variation, entre novembre 2022 et novembre 2023, de + 3,9 %. Pour mémoire, l'évolution de ce coefficient était de 7,1 % en 2023 et de 3,4 % en 2022. Voici dans le détail les prévisions retenues pour le BP 2024 :

Intitulé	Prévisions budgétaires 2022	2022 Etat 1386 RC	Prévisions budgétaires 2023	2023 Etat 1386 RC	OB 2024	Ecart BP 2024 - CA 2023	Evol BP 2024 - CA 2023
Taxe d'habitation (à compter de 2021 sur les résidences secondaires et locaux non affectés à l'habitation)	13 640 000	195 662	209 500	580 090	222 000	-358 090	-61,7%
Taxe foncière sur les propriétés bâties		12 614 982	13 440 000	13 436 796	13 890 000	453 204	3,4%
Effet du COCO		1 222 571	1 292 000	1 302 466	1 350 000	47 534	3,6%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		54 776	58 500	56 036	58 000	1 964	3,5%
Rôle complémentaire		38 593		14 011		-14011	-100,00%
Total compte 73111 - fiscalité directe locale	13 640 000	14 126 584	15 000 000	15 389 399	15 520 000	130 601	0,8%

Il est à noter que le nouveau produit de taxe d'habitation portant sur les résidences secondaires qui avait été prévu pour un montant de 210 K€ au budget 2023, a finalement été notifié pour un montant de 580 K€ (+ 370 K€). Il semblerait que ce montant était erroné. Des dégrèvements ont en effet été accordés entre temps à certains contribuables imposés à tort. Aussi, la Ville devra prendre en charge ces dégrèvements en 2024 (estimés à 187 K€ à ce jour). La prévision budgétaire prend en compte cette situation en recettes pour revenir à une prévision qui paraît réaliste au vu des informations encore fragiles à disposition. La prévision de taxe foncière prend en compte un impact de 60 K€ pour les exonérations accordées au titre des travaux d'économie d'énergie entrepris dans les logements (délibération du Conseil municipal du 21 septembre 2023).

On note sous ce chapitre l'inscription d'une nouvelle recette perçue pour la première fois en 2023. Il s'agit d'un reversement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Créé par l'article 144 de la Loi de Finances pour 2012, le FPIC est le premier mécanisme national de péréquation horizontale des ressources des intercommunalités et de leurs communes. Il se caractérise par le prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités qui est ensuite reversée à des collectivités plus défavorisées. Les ressources sont évaluées au niveau du bloc communal (intercommunalité et communes). La Ville était jusqu'à 2023 contributrice du fonds. Elle le demeure, mais elle est dorénavant également bénéficiaire. Le montant perçu en 2023 s'élève à 319 K€. Il s'avère que la perte d'éligibilité au FPIC conduit à bénéficier d'une garantie de sortie dégressive, durant les quatre années suivant la dernière année d'éligibilité, égale à 90 %, 70 %, 50 %, puis 25 % du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité. En outre, considérant le peu de données à disposition pour réaliser une simulation fiable sur cette

nouvelle recette, il sera proposé par prudence, une inscription au BP 2024 de 90 % du montant perçu en 2023, soit 287 K€.

Au vu de la baisse, constatée actuellement, du nombre de transaction, la taxe communale additionnelle aux droits de mutations est envisagée en baisse (800 K€ ; -20 %). Après une année exceptionnelle liée à sa réforme, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité est inscrite pour un montant de 530 K€, contre 755 K€ enregistrés au CA 2023. A contrario, on constate une hausse des recettes attendues de la TLPE et des droits de place (+ 22 K€). Enfin, l'attribution de compensation reversée par l'EMS (5 272 K€) ainsi que la dotation de solidarité communautaire (408 K€) restent stables.

LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES (CHAPITRE 74) : 3 795 K€ ; +10,2 % ; + 350 K€ ;

Les dotations et participations reçues sont prévues pour un montant de 3 795 K€. Elles sont donc envisagées en hausse avec une évolution de + 10,2 % (+ 350 K€) par rapport au budget total 2023. Elles représentent 12,8 % des recettes réelles de fonctionnement au BP 2024.

Cette diminution provient essentiellement d'une réévaluation de la prévision de financement de la Caisse d'Allocations Familiales (1245 K€ au BP 2024 contre 916 K€ au budget 2023).

Avec le retour du dispositif d'écrêtement, la dotation forfaitaire est envisagée en baisse. Elle est prévue pour un montant de 950 K€ contre 1 006 K€ inscrits en 2023 (1 038 K€ finalement notifiés).

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresserait de 20 K€ pour s'établir autour de 394 K€.

Les compensations fiscales sont simulées de manière prudente avec une inscription de 912 K€ contre 854 K€ au BP 2023 (915 K€ enregistrés au CA 2023).

Ligne par ligne, nous retrouvons :

■ Recettes réelles de fonctionnement (K€)	Budget	CA PREV	BP	BP 2024 / Budget 2023	BP 2024- Budget 2023	Structure BP 2024
	2023	2023	2024			
► Dotations et participations reçues (Chap. 74)	3 444	4 363	3 795	10,2%	350	12,8%
- Dotation forfaitaire	1 006	1 038	950	-5,6%	-56	3,2%
- Dotation de solidarité urbaine	375	382	394	5,2%	20	1,3%
- Participations partenaires (EMS, CEA, REGION, AUTRES)	247	284	249	0,7%	2	0,8%
- Participations reçues (compte 74788: CAF)	916	1 685	1 245	35,9%	329	4,2%
- Compensations fiscales	854	915	912	6,7%	58	3,1%
- Autres	46	60	44	-4,3%	-2	0,1%

LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75) : 568 K€ ; -20 % ; -143 K€ ;

Les autres produits de gestion représentent 1,9 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils évoluent négativement de BP à BP (568 K€ ; - 20 % ; - 143K€) en raison d'un changement d'imputation dans la comptabilisation de certaines refacturations de charges locatives aux locataires de la Ville (transfert vers le chapitre 70 - compte 70878 remboursement de frais par des tiers). Les loyers demeurent quant à eux sous ce chapitre et atteignent 249 K€ (+ 67 K€ par rapport au budget 2023 et + 11 K€ par rapport au CA 2023).

LES PRODUITS FINANCIERS (CHAPITRE 76) : 1,5 K€

On retrouve sous ce chapitre les dividendes perçus par la Ville au titre des participations qu'elle détient dans certains organismes (Electricité de Strasbourg Réseaux et SACICAP-Alsace Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété)

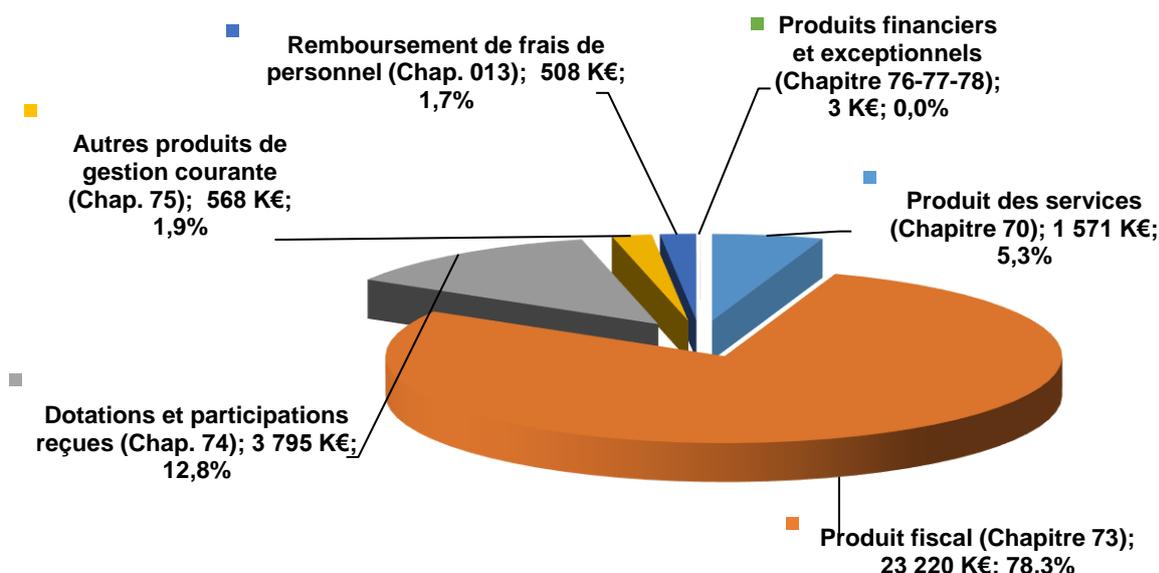
LES PRODUITS SPECIFIQUES (CHAPITRE 77) : 1 K€ ;

On retrouve sous ce chapitre les produits exceptionnels qui sont marginaux en 2024.

Récapitulatif recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire- BP 2024

Recettes de fonctionnement (K€)	Budget	CA PREV	BP	BP 2024 / BP 2023	BP 2024- Budget 2023	Structure BP 2024
	2023	2023	2024			
▶ Produit fiscal (Chapitre 73 et 731)	22 540	23 582	23 220	3,0%	680	78,3%
▶ Dotations et participations reçues (Chap. 74)	3 444	4 363	3 795	10,2%	350	12,8%
▶ Produit des services (Chapitre 70)	1 168	1 617	1 571	34,5%	403	5,3%
▶ Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	711	778	568	-20,2%	-143	1,9%
▶ Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	460	518	508	10,4%	48	1,7%
▶ Produits financiers (Chapitre 76)	4	2	2	-62,5%	-3	0,0%
▶ Produits exceptionnels (Chapitre 77)	9	94	1	-88,2%	-8	0,0%
Recettes de gestion	28 323	30 858	29 661	4,7%	1 337	100,0%
Recettes réelles de fonctionnement	28 336	30 953	29 663	4,7%	1 327	100,0%

Distribution des recettes réelles de fonctionnement par chapitre budgétaire - BP 2024



► Les dépenses et les recettes d'ordre de fonctionnement

Pour mémoire, par opposition aux opérations dites réelles, les opérations d'ordre n'entraînent ni encaissement, ni décaissement de trésorerie. Il s'agit d'écritures comptable. Les opérations d'ordre budgétaire font intervenir deux comptes budgétaires, l'un en dépenses l'autre en recettes, appartenant ou non à la même section du budget.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement du budget 2024 comportent deux chapitres de dépenses, dont la stricte contrepartie se retrouve en recettes d'investissement. Ils constituent ainsi l'autofinancement de la ville.

Le Virement à la section d'investissement (Chapitre 023) : 803 K€ ; + 740 K€ ;

Il représente l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer une partie des dépenses d'investissement, une fois pris en charge les dépenses d'amortissement. Il s'établit à 803 K€ au BP 2024 contre 63 K€ au BP 2023. Cette progression est la traduction budgétaire de l'amélioration de la capacité d'autofinancement de la Ville au BP 2024 par rapport au BP 2023.

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042) : 2 500 K€

Ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

III. La section d'investissement

► *Vue d'ensemble de la section d'investissement*

TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2024			
DEPENSES	BP 2024	RESTES A REALISER	TOTAL DEPENSES
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF LE 204)	230 000,00	84 789,49	314 789,49
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	159 450,00	18 309,45	177 759,45
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 646 280,00	375 734,45	2 022 014,45
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 847 300,00	2 061 014,45	3 908 314,45
201402 ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMANN	100 000,00	1 145 092,14	1 245 092,14
201901 HALL DES SPORTS	4 500 000,00	-	4 500 000,00
201904 ZS SCHWEITZER TRIBUNE VESTIAIRE	-	13 908,00	13 908,00
202401 ZS SCHWEITZER TRIBUNE VEGETALISEE	300 000,00	-	300 000,00
202101 STADE SCHLOSSMATT	30 000,00	-	30 000,00
202102 SKATE PARK	-	115,29	115,29
202103 HOTEL DE POLICE	-	84,79	84,79
202104 TERRAIN CRIG	50 000,00	18 661,50	68 661,50
202105 FORUM	800 000,00	-	800 000,00
202402 VIDEOPROTECTION	90 000,00	-	90 000,00
SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 753 030,00	3 717 709,56	13 470 739,56
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-	-	-
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	342 500,00	-	342 500,00
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-
SOUS-TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	342 500,00	-	342 500,00
45... OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	-	-	-
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 095 530,00	3 717 709,56	13 813 239,56
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 000,00	-	3 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	652 000,00	-	652 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	655 000,00	-	655 000,00
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	-	-	-

TOTAL AUTORISATION BUDGETAIRE 2024			
RECETTES	BP 2024	RESTES A REALISER	TOTAL RECETTES
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 751 000,00	1 750 766,57	3 501 766,57
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	1 350 000,00	1 350 000,00
SOUS-TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	1 751 000,00	3 100 766,57	4 851 766,57
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (auf 1068)	810 000,00	-	810 000,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-	-	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 200,00	-	2 200,00
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	-	-	-
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	-	-	-
SOUS-TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	812 200,00	-	812 200,00
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	-	-	-
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 563 200,00	3 100 766,57	5 663 966,57
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	806 401,00	-	806 401,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 500 000,00	-	2 500 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	652 000,00	-	652 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 958 401,00	-	3 958 401,00
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 097 779,61	-	5 097 779,61
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 619 380,61	3 100 766,57	14 720 147,18

► *Une politique d'investissement soutenue*

Ainsi, après reprises des résultats de l'exercice 2023, la Ville peut proposer un montant de 9,8 M€ de nouvelles dépenses d'équipement au Budget Primitif 2024. Si on ajoute les restes à réaliser 2023, c'est un montant total de 13,5 M€ qui pourront être investis sur le territoire. Les grandes enveloppes d'équipement 2024 (hors restes à réaliser), par secteurs d'intervention sont:

- Environnement, urbanisme, espace public : 2 665 K€ ;
- Education et enseignement : 462 K€ ;
- Culture, patrimoine, Vie sociale, jeunesse, sport et loisirs : 5 543 K€ ;
- Service public, sécurité et autres : 1 083 K€ ;

Le détail des projets d'investissement 2024 figure en annexe de la présente note.

► *Les recettes réelles d'investissement hors équipement*

Les recettes réelles d'investissement hors subventions reçues s'établissent à 812 K€ au budget primitif 2024. Elles se composent notamment:

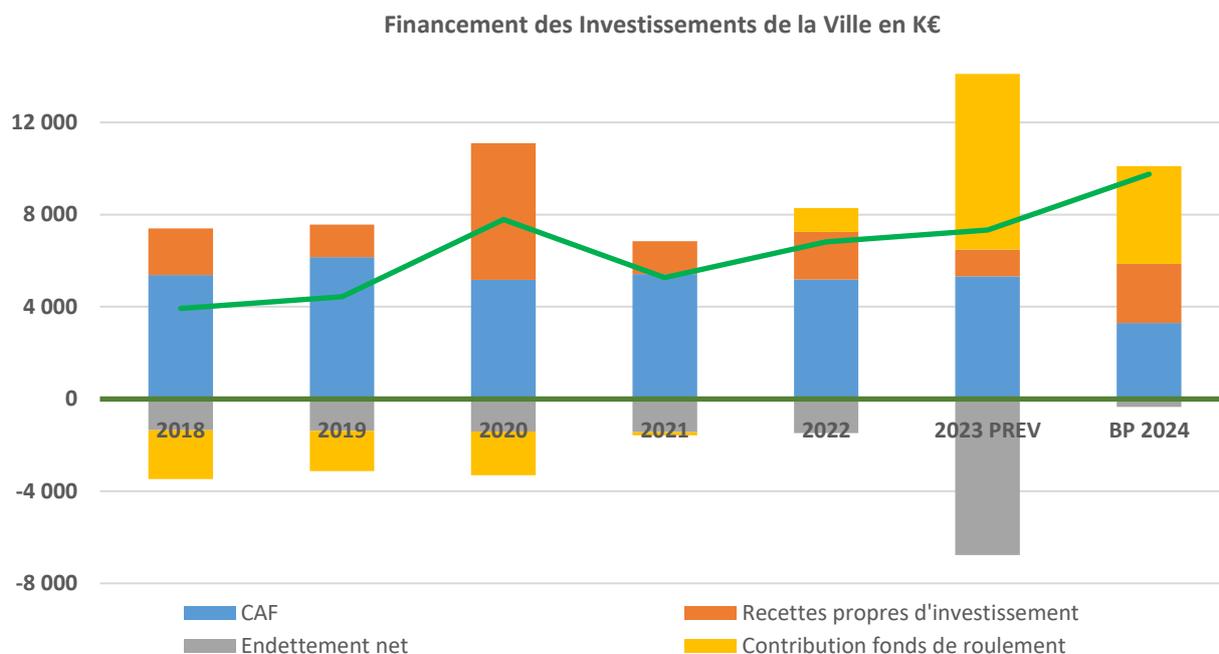
- de 680 K€ au titre du FCTVA ;
- de 130 K€ au titre de la taxe d'aménagement ;
- de 2 K€ pour des dépôts et cautionnements reçus ;

► *Le financement des investissements*

Grâce à de solides fondamentaux financiers, la ville est capable de garder le cap des investissements tout en maintenant des ratios de solvabilité de qualité. La stratégie pour financer les investissements sur les prochains exercices est claire. Elle consiste à trouver un équilibre entre autofinancement minimum, utilisation des réserves, recours à un emprunt ciblé et financements extérieurs des partenaires institutionnels témoignant de la qualité et de l'aspect fédérateur des projets structurants retenus. Au Budget Primitif 2024, les nouveaux investissements s'élèvent à 9 753 K€. Ils seront financés par :

Épargne Brute (CAF)	3 303 K€
Dépenses d'investissement hors équipement ³	- 342 K€
Autofinancement disponible pour investir	2 960 K€
Autres recettes d'investissement (FCTVA, TA) ⁴	812 K€
Subvention sur projets	1 751 K€
Utilisation réserve	<u>4 229 K€</u>
Enveloppe total nouveau projet	9 753 K€

Au total, 82 % (8 M€) de ces nouvelles dépenses d'investissement seront financées sur ressources propres (CAF, recettes propres d'investissement et réserve), 18 % (1,75 M€) par des subventions et participations à percevoir.



³ Principalement le remboursement en capital de la dette (342,5 K€ en 2024)

⁴ Hors subventions sur projet

► *Les dépenses et les recettes d'ordre d'investissement*

Nous retrouvons en section d'investissement la contrepartie en recettes des dépenses d'ordre de fonctionnement, qui constitue ainsi l'autofinancement de la ville, à savoir :

LE VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (CHAPITRE 021) : 806 K€

Il représente l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer une partie des dépenses d'investissement, une fois pris en charge les dépenses d'amortissement.

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 040) : 2 500 K€

Ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

Nous retrouvons également une inscription de 652 K€ en dépenses et en recettes sous le chapitre globalisé codifié 041, et intitulé mouvements d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit de deux inscriptions prévisionnelles qui permettront de procéder aux écritures comptables nécessaires aux traitements des avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés relatifs aux opérations d'investissement d'envergure, comme celle de l'opération Hall des sports.

IV. La situation de la dette au 1^{er} janvier 2024

Au 1^{er} janvier 2024, l'intégralité de l'encours de dette de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden est classée A-1 en fonction des critères de la charte de bonne conduite (CBC) GISSLER, ce qui correspond au niveau le plus faible en matière de risque financier qu'une collectivité puisse rencontrer au niveau de la structure de sa dette.

Il est composé de deux emprunts, dont l'un sera versé de manière concomitante au vote du budget. Il s'agit en effet de l'enveloppe contractée auprès de la Banque des Territoires qui est ciblée sur la transition écologique avec la modernisation de l'éclairage public. Cette dernière a fait l'objet d'une inscription en « reste à réaliser 2023 ». Ainsi, les crédits correspondants seront reportés au budget 2024 et permettront de financer l'opération concernée qui fait également l'objet d'une procédure de restes à réaliser en dépenses. Par souci de transparence et pour la bonne compréhension de toutes et tous, il apparaît utile de faire apparaître cette enveloppe dans les tableaux ci-après, et cela même si elle sera absente de la maquette officielle du budget primitif 2024.

Ces deux emprunts font apparaître un taux moyen qui s'établit à 1,78 %. Pour mémoire le taux moyen de la dette de la Ville était de 3,78 % au 01/01/2023.

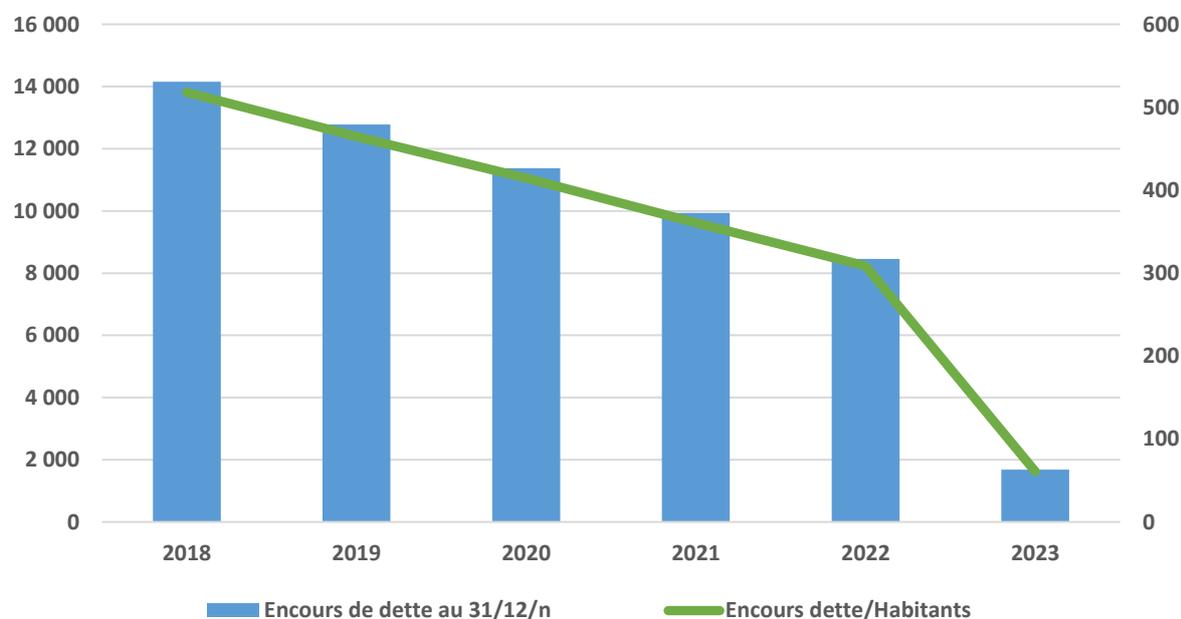
Référence	Etat	Etablissement bancaire	Montant du contrat	CRD au 01/01/2024	Indexation	Date de début	Date de fin
89/MON506625EUR	En vie	Société de Financement Local	4 375 K€	1 683 K€	1,59%	30/09/2015	01/10/2028
SIMUL EMPRUNT EP BT	Non démarré	Caisse des Dépôts et Consignations	1 350 K€	1 350 K€	2,00%	01/04/2024	01/04/2037
Totaux généraux			5 725 K€	3 033 K€			

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

La Ville s'est désendettée de manière importante en 2023 afin de réaliser des économies substantielles en termes de frais financier dès l'exercice 2024. Le montant de la dette communale s'établit ainsi au 1^{er} janvier 2024 à 1 683 K€ contre 8 456 K€ au 1^{er} janvier 2023, soit - 6 774 K€ sur un an (9 931 K€ au 1^{er} janvier 2022).

Ce montant correspond à un endettement par habitant de 61 € (Population Insee de 2023, soit 27 671 hbts). A titre de comparaison, l'endettement moyen par habitant pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants était de 1 006 € à la fin de l'exercice 2022. Celui des communes de + 10 000 habitants appartenant à une Métropole était de 1 033 € à la fin de ce même exercice 2022. Cela témoigne pour la Ville d'un endettement faible et adapté à ses capacités financières.

Encours de dette en € / hab.



Avec le versement effectif de l'emprunt de la Banque des Territoires (1 350 K€), l'encours de dette de la Ville sera de 2 696 K€ à la fin de l'exercice 2024 (soit environ 97 €/hab).

V. Le tableau financier du budget primitif 2024

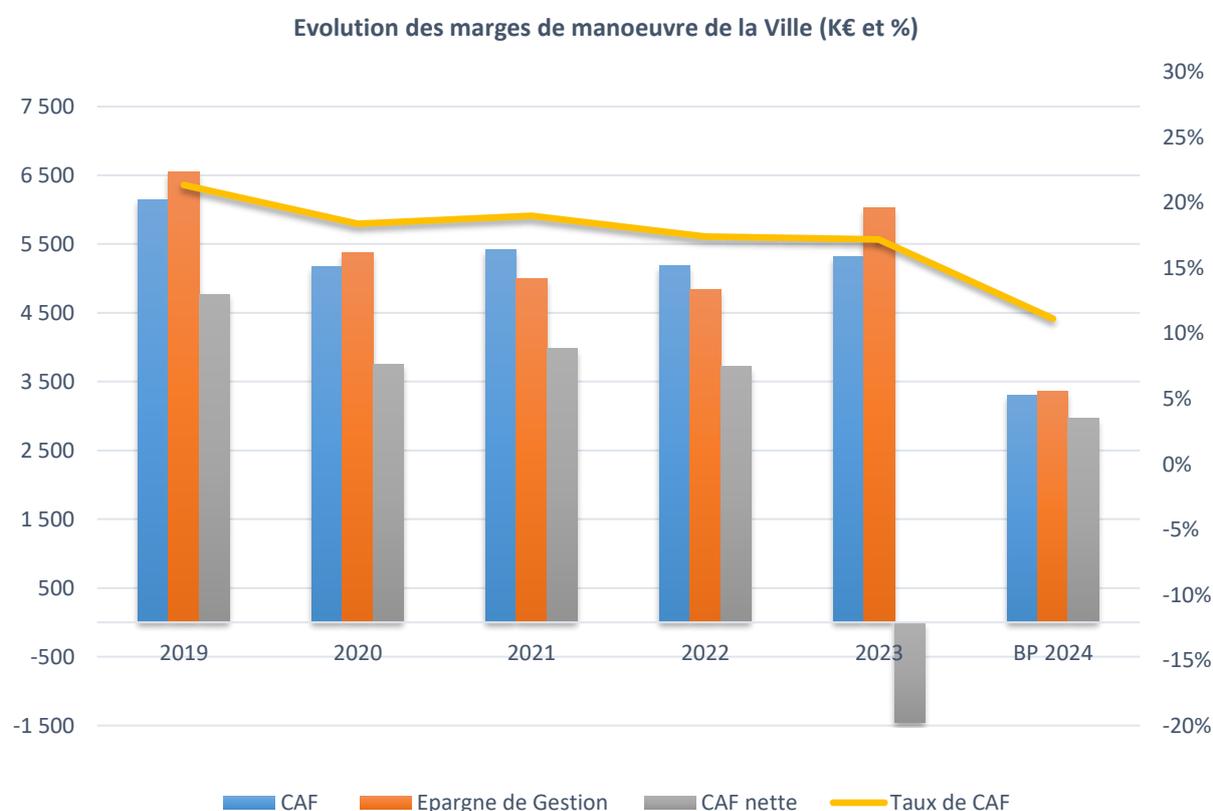
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BUDGET 2023	CA PROV 2023	BP 2024
▶ Produit des services (Chapitre 70)	939	1 064	1 377	1 168	1 617	1 571
▶ Produit fiscal (Chapitre 73)	21 536	21 570	22 225	22 540	23 582	23 220
▶ Dotations et participations reçues (Chap. 74)	4 129	3 765	4 133	3 444	4 363	3 795
▶ Autres produits de gestion courante (Chap. 75)	781	891	863	711	778	568
▶ Remboursement de frais de personnel (Chap. 013)	454	386	485	460	518	508
(a) ■ Recettes de gestion	27 838	27 676	29 084	28 323	30 858	29 661
évol	-2,9%	-0,6%	5,1%	-2,6%	6,1%	4,7%
▶ Charges à caractère général (Chap.011)	5 021	5 094	5 835	6 918	6 550	7 240
▶ Charges de personnel (Chap. 012)	12 598	13 994	14 140	14 470	14 402	15 190
▶ Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	4 780	3 545	4 236	4 153	3 864	3 855
▶ Atténuation de produit (Chap. 014)	60	48	36	50	11	15
(b) ■ Dépenses de gestion	22 458	22 681	24 248	25 590	24 826	26 300
évol	1,5%	1,0%	6,9%	5,5%	2,4%	2,8%
(C) = (a) - (b) ■ Epargne de gestion	5 380	4 995	4 836	2 733	6 032	3 361
évol	-17,8%	-7,2%	-3,2%	-43,5%	24,7%	-44,3%
Produits financiers	4	3	4	4	2	2
Charges financières	448	392	336	553	370	25
(d) ■ Résultat financier	-444	-389	-332	-549	-368	-24
Produits exceptionnels (& reprise sur provisions)	249	842	699	9	94	1
Charges exceptionnelles (& dot. aux provisions)	20	29	13	443	438	35
(e) ■ Résultat exceptionnel	230	813	686	-435	-344	-34
(f) = (c)+(d)+(e) ■ Capacité d'autofinancement	5 165	5 419	5 191	1 749	5 319	3 303
(g) = (f)-(e) ■ Capacité d'autofinancement courante	4 936	4 606	4 504	2 184	5 663	3 337
(h) ■ Recettes définitives d'investissement	5 940	1 423	2 063	3 190	1 165	2 563
(i) = (f) + (h) ■ Financement propre disponible	11 105	6 842	7 254	4 939	6 484	5 867
(j) ■ Dépenses d'équipement brut	7 760	4 859	6 677	12 349	7 166	9 594
(k) ■ Subventions d'équipement versées	28	55	137	300	168	159
(l) ■ Autres dépenses d'investissement	3	351	5	7	2	3
(m) ■ Remboursement du capital de la dette	1 409	1 441	1 474	6 780	6 774	340
(n) = (i)-(j)-(k)-(l)- (m) ■ Besoin / Capacité de financement	1 905	136	-1 040	-14 497	-7 625	-4 229
(o) ■ Emprunt souscrit	0	0	0	1 500	0	0
(p) ■ Fonds de roulement au 1/1/n	18 977	20 882	21 018	19 978	19 978	12 353
(q) = (n) + (o) ■ Variation du fonds de roulement	1 905	136	-1 040	-12 997	-7 625	-4 229
(r) = (p) + (q) ■ Fonds de roulement au 31/12/n (= Résultat de clôture N du compte de gestion).	20 882	21 018	19 978	6 981	12 353	8 124
■ Encours de dette au 1/1/n	12 780	11 372	9 931	8 456	8 456	1 683
■ Endettement net de l'exercice	-1 409	-1 441	-1 474	-5 280	-6 774	-340
■ Encours de dette au 31/12/n	11 372	9 931	8 456	3 176	1 683	1 343
Endettement par /hab.	414	361	309	115	61	49
(s) = (f) - (m) ■ CAF nette	3 756	3 978	3 716	-5 031	-1 455	2 963
(s') = (g) - (m) ■ CAF Courante nette	3 527	3 165	3 030	-4 596	-1 110	2 997
(T) = (f) / RRF ■ Taux de CAF (CAF/ RRF)	18%	19%	17%	6%	17%	11%
■ Encours / RRF	40%	35%	28%	11%	5%	5%
Encours/ CAF ■ Capacité de désendettement	2,2	1,8	1,6	1,8	0,3	0,4
Encours/ CAF courante ■ Capacité de désendettement (Avec CAF courante)	2,3	2,2	1,9	1,5	0,3	0,4

De budget à budget, les dépenses de gestion évolueront de + 709 K€ (+ 2,8 %) alors que les recettes de gestion progresseront dans le même temps de 1 337 K€ (+ 4,7 %). Ces deux évolutions conduiront à une progression de budget à budget de l'épargne de gestion (+ 628 K€). Grâce à la baisse des frais financiers d'une part, et en raison des écritures liées aux provisions d'autre part, la capacité d'autofinancement évoluera de manière encore plus marquée (+ 1 554 K€).

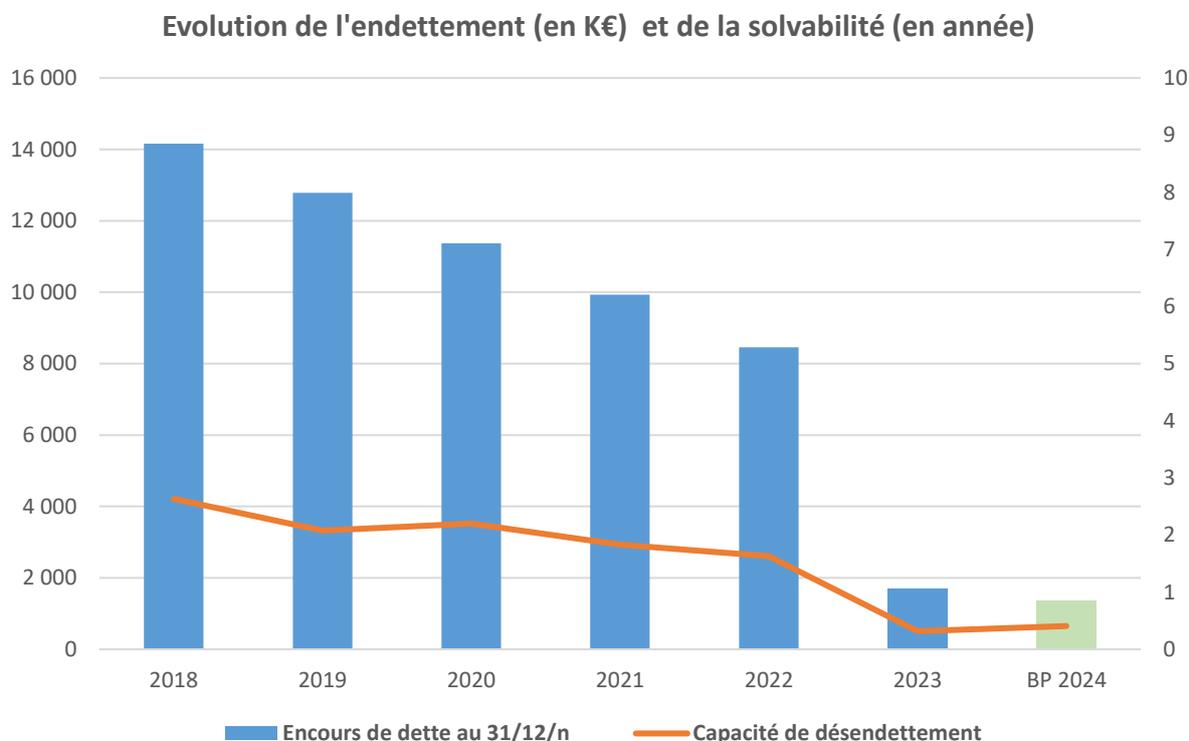
Néanmoins cette évolution de budget à budget ne reflète pas la réalité de gestion attendue. Aussi, en considérant les évolutions entre le compte administratif prévisionnel 2023 et le Budget Primitif 2024 envisagé, le constat est différent. En effet, les dépenses de gestion évolueraient de + 1 474 K€ alors que les recettes de gestion diminueraient dans le même temps de - 1 197 K€.

Or, contrairement à une période qui apparait comme révolue, il apparait clairement que les dépenses réalisées sont de plus en plus proches du montant prévu, avec des taux de réalisation en dépense de fonctionnement de plus en plus élevés. Un mouvement identique s'amorce également du côté des recettes. Si ce constat traduit malheureusement une baisse des marges de manœuvre pour la Ville, il conduira néanmoins à gagner en sincérité et en lisibilité financière. Ce faisant, les conditions seront réunies pour permettre un pilotage plus fin des finances communales.

La situation impose donc de rester prudent. Malgré une bonne année 2023, il y a bien une baisse des niveaux d'épargnes qui est attendue pour les années à venir.



La capacité de désendettement prévisionnel ressort au budget primitif à 0,4 années (contre 1,9 années au CA 2022 et 0,3 années au CA 2023).



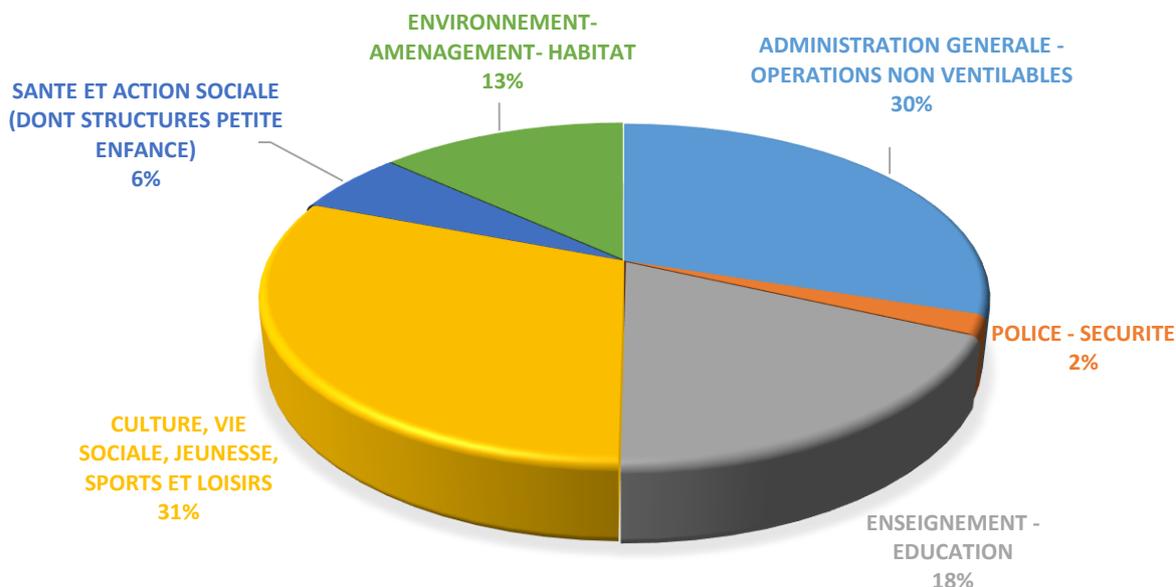
Face à un contexte très incertain qui impose la prudence et rend nécessaire le renforcement de ses capacités de pilotage financier, la ville peut néanmoins, grâce à de solides fondamentaux, appréhender sereinement l'avenir tout en poursuivant une politique d'investissement ambitieuse.

VI. Présentation fonctionnelle du budget primitif 2024

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, l'article L 2312-3 du CGT prévoit que si le budget est voté par nature, il comporte une présentation fonctionnelle. Aussi, la nomenclature fonctionnelle codifiée dans le tome 2 de la nomenclature budgétaire et comptable M 57, a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par activité, les dépenses et les recettes d'une entité. Contrairement à une approche de la comptabilité analytique, qui permet de dégager les coûts et les prix de revient de chaque service ou de chaque équipement, la nomenclature fonctionnelle permet uniquement de répartir, par secteur d'activité et par grande masse, les crédits ouverts au budget. Néanmoins, cette classification ne permet pas de refléter complètement les dépenses engagées par la collectivité sur certaines politiques publiques transversales, comme c'est le cas notamment des dépenses engagées par la collectivité sur la transition écologique du territoire.

Le graphique ci-dessous présente la distribution des dépenses réelles du Budget primitif 2024 (fonctionnement et investissement) suivant la nomenclature fonctionnelle telle que prévu par la M 57.

Distribution des dépenses réelles du BP 2024⁵ par fonction



⁵ Hors restes à réaliser et reprise anticipée des résultats 2023

ANNEXES

► *État détaillé des propositions d'investissement 2024 :*



BUDGET PRINCIPAL - ETAT DETAILLE DES PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT 2024

	B.P. 2024	
	Dépenses	Recettes (sub.)
1) ENVIRONNEMENT - URBANISME - ESPACE PUBLIC	2 664 600,0 K€	170 000,0 K€
ENVIRONNEMENT- TRANSITION ECOLOGIQUE		
- Aménagement - végétalisation du Forum	800 000,0	50 000,0
- Modernisation Eclairage public	149 000,0	120 000,0
- Rénovation énergétique des bâtiments (Contrat de Performance Energétique)	256 000,0	
- Dispositif de rafraichissement du Bâtiment C de l'Hôtel de Ville	400 000,0	
- Végétalisation des cours d'école	190 000,0	
- Subvention d'équipement aide environnement (bonus-vélo)	55 000,0	
- Puits et gloriottes aux jardins familiaux	40 000,0	
- Raccordement réseau installations photovoltaïques	15 000,0	
- Plantation d'arbres et d'arbustes (renaturation centre ville + pépinière terrain Libermann)	10 000,0	
- Serre municipale - Mise en place d'une cuve récupération d'eau de pluie	15 000,0	
- Abris vélo sécurisé	24 000,0	
- Aoutes matériels et mobiliers environnement (Matériel World Clean up Day, bacs de compostage, soutien achats arbres entreprises et particuliers)	8 500,0	
URBANSIME ET ESPACE PUBLIC		
- Etude urbaine Baggersee	25 000,0	
- Mobilier urbain (mobiliers écoles, bornes sécurité Mitterrand,...)	195 000,0	
- Autres étude et travaux - Electricité / Eclairage public (Projet Huron, Girlenhirsch, Quartier Libermann, Parking cimetière, Liaisons souterraines)	229 000,0	
- Mobilier urbain, matériel voirie SEV (bancs, corbeilles, cendriers parcs, structure thème de l'arbre)	32 000,0	
- Réserve acquisitions foncières	11 500,0	
- Travaux d'accessibilité Handicap : Conformité PMF divers bâtiments	30 000,0	
- Subvention d'équipement aménagement urbain : dispositifs VIG et CEA	25 000,0	
- Subvention pour pose de panneaux-chauffe-eau solaire	600,0	
- Clôture chenil et clôture aire d'ébats chiens	10 000,0	
- Renouvellement réseau arrosage automatique	5 000,0	
- Contrôle annuel sanitaire arboricole	7 000,0	
- Autres : Frais d'études- sinistres voirie	13 000,0	
AUTRES		
- Cheptel et autres immobilisations pour le parc Friedel : gestion eaux de pluie, boîtes oiseaux, animaux	37 000,0	
- Nouveau cimetière - Aménagement parking, plantations et équipement	70 000,0	
- Cimetière central - Creusement et exhumations	12 000,0	
2) ENSEIGNEMENT-EDUCATION	461 760,0 K€	0,0 K€
- Nouvelle école élémentaire Libermann	100 000,0	
- Equipement informatique Ecoles - acquisition de 40 Vidéoprojecteurs	100 000,0	
- EM Lixenbuhl - Installation châssis ouvrant pompiers	10 000,0	
- Travaux complémentaires école Adelaide HAUTVAL (PPMS : Installation Haut Parleur au 1er étage)	8 500,0	
- Dispositif "Notre école, faisons-la ensemble"	7 140,0	
- Autre matériel écoles	57 260,0	
- Matériel restauration scolaire	118 380,0	
- Mobilier périscolaire et CLSH	17 480,0	
- Mise en place de visiophones dans les écoles et les crèches	43 000,0	

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20240406-DL240321DFAJ04-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024



BUDGET PRINCIPAL - ETAT DETAILLE DES PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT 2024

	B.P. 2024	
	Dépenses	Recettes (sub.)
3) CULTURE, PATRIMOINE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT, LOISIRS	5 543 300,0 K€	1 581 000,0 K€
Intervention culture et patrimoine		
- Subvention mise en valeur du patrimoine	10 000,0	
- Subvention équipement associations culturel	13 000,0	
- Illiade : Installation paratonnerre	21 000,0	
- Entretien du patrimoine culturel : Espace arts et culture : remplacement d'une menuiserie extérieure	2 500,0	
Infrastructures sportives		
- Hall des sports	4 500 000,0	1 500 000,0
- Tribune végétalisée Schweitzer FAIG	300 000,0	
- Etude urbaine secteur - SecteurSchlossmat	30 000,0	
- Terrain CRIG	50 000,0	
- Complexe Sportif Lixenbuhl - remplacement du sol sportif de la salle bleue	120 000,0	
- Complexe Sportif Lixenbuhl - Projet PING	80 000,0	64 000,0
- Complexe Sportif Lixenbuhl - Autres aménagements (Tatamis, dalle moquette de protection, armoire cuisine, table salle de réunion)	39 000,0	
- Terrain 3 x 3 du gymnase du Rhin - Mise en peinture	20 000,0	17 000,0
- Tableau de marque rugby	12 000,0	
- Abri pour matériels Ville zone sportive Schweitzer	25 000,0	
- Démolition city stade Libermann	24 000,0	
- Subventions associations sportives	20 000,0	
- Autres investissements installations sportives	19 000,0	
Jeunesse et autres investissements		
- Renouvellement des aires de jeux (programme pluri annuel)	70 000,0	
- Equipements ludiques aires de jeux (enveloppe annuelle)	5 000,0	
- Crèche - mise au normes clôture + enlèvement haies	37 000,0	
- Equipements Centre Socio-Culturel	3 500,0	
- Subvention d'équipement Assistantes Maternelles	8 000,0	
- Autres	1 500,0	
Démocratie active		
- Renouvellement sonorisation cérémonie officielle	11 000,0	
Autres		
- Autres étude et travaux - Maintenance bâtiments (création salle de réunion SEV + réfectoire, cloison phonique HDV, remplacement porte chaufferie bijouteri, renf IPE)	76 800,0	
- Autres étude et travaux - Bureau d'études	30 000,0	
- Equipements matériel Animation	15 000,0	
4) SERVICE PUBLIC ET AUTRES	1 083 370,0 K€	0,0 K€
Sécurité		
- Optimisation et renforcement de la vidéo protection	90 000,0	
- Acquisition de deux motos dans le cadre de la création d'une brigade motorisée	40 000,0	
- Equipements et matériels police municipale dont caméra piétons	20 000,0	
Informatique		
- Nouvelles technologies de l'information : Renouvellement du parc et maintien potentiel logiciel	30 000,0	
- Fond de concours EMS Fibre	10 000,0	
- Frais d'étude Informatique	10 000,0	

Accusé de réception en préfecture
067-2430008-20240406-DL240321DFAJ04-DE
Date de réception en préfecture : 09/04/2024

**BUDGET PRINCIPAL - ETAT DETAILLE DES PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENT 2024**

	B.P. 2024	
	Dépenses	Recettes (sub.)
Parc automobile		
- Acq. de véhicules, matériel roulant et machines outils	167 000,0	
- Acq. de véhicules, matériel roulant et machines outils pour les espaces verts (parc véhicules Ville avec l'acquisition en 2024 d'un petit tracteur pour le parc animalier)	30 000,0	
Divers outillage parc auto	4 900,0	
Equipement des services (autres)		
- Maison des agents (Etude structure + travaux + électricité)	210 000,0	
- Acq. de matériels pour les équipes techniques (équipe technique)	30 700,0	
- Acq. de matériels et Installations Techniques (atelier électrique)	44 000,0	
- Acq. de matériels et Installations Techniques pour les équipes techniques (équipe manifestation)	105 000,0	
- Equipements et mobiliers pour les services administratifs (mobiliers et installations ergonomiques RH)	15 000,0	
- Equipements et matériels moyens généraux	23 770,0	
- Frais d'insertion opération d'investissement (compte 2033)	20 000,0	
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	9 753 030 €	1 751 000 €

► *Récapitulatif des inscriptions budgétaires 2024 liées à la démarche environnementale*

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES LIEES A LA DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	
DEVELOPPEMENT DURABLE	
Subvention de droit privé : aide à l'achat des vélo à assistance électrique	55 000 €
Compostage (bacs / world clean up day)	3 000 €
Travaux de renaturation : achat et plantation de jeunes plants autochtones pour nature en ville	7 000 €
ESPACES VERTS	
Puits et gloriettes jardins familiaux	40 000 €
Fourniture et plantation en régie d'arbres et arbustes	10 000 €
Végétalisation forum de l'ill (dont 40 000€ études)	800 000 €
Création d'une noue d'infiltration parc Friedel	16 500 €
Mise en place d'un système de récupération des eaux de pluies aux serres municipales (en complément de l'existant)	15 000 €
Plantation arboricole nouveau cimetière + aménagement annexe parking en matériaux perméables (terre pierre)	60 000 €
Végétalisation des cours d'écoles (GS Sud)	190 000 €
ENERGIE	
Investissements CPE	250 000 €
Raccordement installations PV	15 000 €
BPU CPE	6 000 €
Subventions aux particuliers pour l'installation d'un chauffe-eau solaire	600 €
Audits énergétiques	3 000 €
ETUDES ET GRANDS TRAVAUX	
Tribune végétalisée	300 000 €
URBANISME	
Étude urbaine aménagement secteur Schlossmatt	30 000 €
DIRECTION DE L'EDUCATION	
Expérimentation entretien avec eau ozonée	21 000 €
AMENAGEMENT URBAIN	
Abris vélos sécurisés "Ruche à vélos"	24 000 €
ELECTRICITE	
Accompagnement des projets urbains dont passage en LED	201 000 €
Marché rénovation Eclairage Public	149 000 €
PARC AUTOMOBILE	
Renouvellement de la Flotte (véhicules gaz ou électriques)	150 000 €
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	2 346 100 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

DEVELOPPEMENT DURABLE

Prestations de service : asapistra, sorties natures, éducation à l'environnement	14 400 €
Valorisation des déchets verts (benne verte)	Régie
Subventions de fonctionnement aux associations	6 000 €
Mobilité durable (navette électrique)	Régie
Contrat de prestation de service : collecte des déchets bacs, essuie-mains, déchets spéciaux ISO 14001	120 750 €

ESPACES VERTS

Protection biologique intégrée des cultures florales	13 000 €
Gestion extensive des espaces verts rétrocédés : prairies du canal et P2I	39 000 €

ENERGIE

AMO CPE	11 000 €
Nettoyage panneaux solaires	2 000 €
Station GNV	25 000 €
Bois granulés	5 000 €
Fourniture de petit équipement installations solaires thermiques	3 000 €
Fourniture de petit équipement installations solaires PV	6 000 €

DIRECTION DE L'EDUCATION

Osterputz	Régie
Fresque du climat / Charte verte	Régie
Cartes énergétiques	Régie
Restauration scolaire : biodéchets sur sites de restauration	7 000 €
Restauration scolaire : lutte contre le gaspillage alimentaire	Régie - prestataire
Eau ozonée	1 500 €

BATIMENT

Traitement amiante CTM	13 000 €
------------------------	----------

DIRECTION DES SOLIDARITES

Jardin partagé avec Habitat de l'III	Régie
Utilisation de vaisselle réutilisable sur les manifestations	Régie
Formation du Phare à la fresque du climat adultes	RH
Formations : atelier fresque du climat version kids / formation animation + atelier éco challenge, au mois de mai	1 080 €
Actions de médiation autour des contes	4 500 €

COMMUNICATION

Surcoût papier recyclé dans Infograff	15 000 €
---------------------------------------	----------

RESSOURCES HUMAINES

Poste de chargé de mission transition écologique	52 000 €
--	----------

TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT

Accuse de réception en préfecture
067-216702183-20240406_00_218381DEFAJ04-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2024

339 430 000

► *Récapitulatif des inscriptions budgétaires 2024 liées à la culture et à l'animation*

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES LIEES A LA DEMARCHE CULTURE ET ANIMATIONS	
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	
SUBVENTIONS	
Subvention équipement associations culturelles	13 000 €
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	13 000 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	
SPL L'ILLIADE	
Subvention	1 900 000 €
DIRECTION DE L'EDUCATION	
Programme d'activités et Parcours sur Temps Scolaire (PAPSTS)	5 000 €
Soirée de clôture périscolaire	580 €
Ateliers RPE - Petite enfance	1 000 €
DIRECTION DES SOLIDARITES	
Ateliers de médiation culturelle : projet zig zag	2 000 €
Animation du quartier : spectacles en été	3 000 €
Ateliers de médiation culturelle en animation de rue	2 000 €
Spectacles petites vacances : carnaval + Halloween	2 400 €
Fête des Peuples	6 000 €
Actions de médiation autour des contes	4 500 €
ANIMATION	
Conception, mise en œuvre et suivi des animations	350 000 €
SUBVENTION	
Subvention associations culturelles	8 400 €
MANIFESTATION	
Logistique des animations	60 000 €
RESSOURCES HUMAINES	
Service animation	90 000 €
Service manifestation -	370 000 €
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	2 804 880 €

► Ratios financiers du BP 2024 (maquette budgétaire M 57)

Informations financières - ratios (Pop INSEE= 27 671 hbts)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	953 €	1 299 €
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 072 €	1 494 €
3	Dépenses d'équipement brut / population	352 €	344 €
4	Encours de dette / population	61 €	1 006 €
5	DGF / population	49 €	198 €
6	Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	57,6%	61,6%
7	Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement annuel de la dette en capital) /RRF	90,0%	93,6%
8	Taux d'équipement (Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement)	32,9%	23,1%
9	Taux d'endettement (Encours de dette/ recettes réelles de fonctionnement)	5,7%	67,4%
10	Taux de CAF (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement)	11,1%	

D'un point de vue méthodologique, les moyennes nationales de la strate indiquées correspondent aux valeurs publiées dans le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales intitulé « Les finances des collectivités locales 2023 ». Ce rapport est rédigé sous l'égide du Comité des Finances Locales, instance officielle institué par l'article L. 1211-1 du Code général des collectivités territoriales. Ce comité est notamment chargé de rédiger un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales (article L. 1211-4 du CGCT. Les données sont établies à partir des Comptes de Gestion 2022 (dernières valeurs connues) des Communes de 20 000 habitants à moins de 50 000 habitants (Annexe 5 du rapport 2023 de l'OFL- page N°205).

Il apparaît que le ratio n°3, qui exprime le montant des dépenses d'équipement brut par habitant, s'établit à 352 €/Hab en 2024, contre une moyenne nationale de 344 €/hab. Si nous ajoutons les restes à réaliser 2023 (3 718 K€) qui sont reportés en 2024, il atteint 481 €/hab. Le niveau de ce ratio règlementaire permet d'objectiver un niveau d'investissement important en 2024.